



## Changement de situation de APS vers VPF

Par **Zayet hichem**, le **09/09/2018** à **23:14**

Entrés en France 12/2013 moi et ma femme étions à ma base venu soigner notre fille on a eu l'accord pour 2 ans en APS accompagnant d'enfant malade puis 1 an et encore 1 an via l'ars agence régionale de santé

Mais en décembre 2017 pour renouveler ils transfèrent le dossier à Ofii et ça traîne jusqu'au moi d'août et entre temps on me donnait moi et ma femme des aps de 3 mois en attendant le traitement

Après ofii envoie un refus de dossier à la préfecture du coup je vais les voir pour changer pour vpf

J'ai déposé le dossier le 03 septembre ils m'ont donné un récépissé sans droit au travail sachant que pendant 5 ans avec mes aps j'avais l'autorisation de travailler

Je suis en cdi depuis août 2015 j'ai 37 fiches de paye

Mes enfants sont scolarisés en france depuis 4 ans

Ma question est pourquoi on me donne un récépissé sans droit au travail et en plus avec mention visiteur dessus

Est ce que je dois attendre ou aller voir un avocat

Merci